

La Chambre d'agriculture du Gers et ENEDIS renforcent leurs collaborations

Renouvellement de la convention de coopération

Depuis 2011, la Chambre d'agriculture du Gers et Enedis se sont engagés à œuvrer en faveur du monde agricole au travers d'une convention de coopération. Cette convention, renouvelée en 2015 étant arrivée à son terme, Bernard Malabirade, le Président de la chambre d'agriculture et Christian Bresson, le Directeur Territorial d'Enedis du Gers ont souhaité renouveler leur collaboration pour 3 ans, en renforçant leurs actions communes en faveur de la transition énergétique

La convention est articulée autour de trois axes:

- **accompagner les projets de valorisation des énergies renouvelables des acteurs du monde agricole** : photovoltaïque, méthaniseurs,... Ainsi, depuis 2010, près de 300 projets d'installations de panneaux solaires sur des bâtiments agri-



coles ont été accompagnés par la Chambre d'agriculture du Gers et raccordés au réseau de distribution publique d'électricité par Enedis.

- **renforcer le niveau de sécurité** des professionnels du monde agricole vis-à-vis des risques liés à l'électricité lors des travaux agricoles, essentiellement à

proximité des lignes électriques aériennes. L'accent est mis principalement sur la manipulation des engins de levage ou des systèmes d'irrigation à proximité des lignes.

- **renforcer les relations** entre les exploitants agricoles et Enedis pour réduire l'emprise des poteaux électriques sur les terres cultivées lors de travaux de restructuration du réseau électrique ; pour améliorer l'efficacité de l'élagage à proximité du réseau électrique (arbres morts, déchets d'élagage, ...) ; pour une meilleure information lors de coupures d'électricité par l'utilisation de l'application Enedis à mes côtés.

Des points d'étapes sont programmés chaque semestre entre la Chambre d'agriculture et Enedis pour suivre la mise en œuvre opérationnelle de cette convention de coopération.

(Communiqué)